

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 9–12 juin 2008

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**Point 6 de l'ordre du
jour**

Pour approbation

F

Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2008/6-A/1/1
25 avril 2008
ORIGINAL: ANGLAIS

COMPTES VÉRIFIÉS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006–2007: SECTION I

**Rapport de la Directrice exécutive sur
l'administration financière du Programme
alimentaire mondial pour l'exercice biennal
2006–2007**

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur financier et Directeur, FL* : M. A. Abdulla tél.: 066513-2401

Directeur financier adjoint et Directeur, FLA** : M. E. Whiting tél.: 066513-2701

Chef, FLAG*** : Mme M. Bautista-Owen tél.: 066513-2240

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Division des services financiers et juridiques

** Bureau de la comptabilité

*** Sous-Division de la comptabilité générale

Le "Rapport de la Directrice exécutive sur l'administration financière du Programme alimentaire mondial pour l'exercice biennal 2006–2007 (Section I)" (WFP/EB.A/2008/6-A/1/1) est le premier d'une série de quatre documents soumis au Conseil conformément à l'article XIV.6 b) du Statut et à l'article 13.1 du Règlement financier, concernant la présentation au Conseil des états financiers vérifiés du PAM pour l'exercice biennal. Le rapport expose à grands traits l'administration financière du PAM pendant l'exercice biennal et s'achève sur un certain nombre de recommandations au Conseil.

Les trois autres parties des comptes vérifiés de l'exercice biennal sont les suivantes:

- "Opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers vérifiés pour 2006-2007 (Section II)", (WFP/EB.A/2008/6-A/1/2);
- "Rapport du Commissaire aux comptes sur la vérification des états financiers du Programme alimentaire mondial pour 2006–2007 (Section III)" (WFP/EB.A/2008/6-A/1/3), qui est le rapport détaillé du Commissaire aux comptes concernant les résultats des activités d'audit menées pendant l'exercice biennal; et
- "Réponse du Secrétariat au rapport du Commissaire aux comptes sur la vérification des états financiers du Programme alimentaire mondial pour 2006–2007 (Section IV)" (WFP/EB.A/2008/6-A/1/4).

RESUME

Administration financière

L'administration financière et les normes de reddition de comptes du PAM ont été améliorées pendant l'exercice biennal 2006–2007 grâce à un renforcement de l'obligation redditionnelle des directeurs de programmes et à un perfectionnement des mécanismes de supervision.

Il a été introduit un certain nombre d'amendements au Statut, au Règlement général et au Règlement financier pour mettre le PAM mieux à même d'introduire à partir de 2008 les Normes comptables internationales du secteur public, et d'importants changements ont été apportés aux principes comptables en matière de comptabilisation des dépenses et des engagements afférents aux prestations dues au personnel.

Les modalités de financement du PAM ont continué d'être un indispensable mécanisme de préfinancement des projets du PAM afin de parer à l'éventualité de ruptures de la filière et de garantir que des ressources seront disponibles pendant toute la durée d'exécution des projets.

Par ailleurs, diverses améliorations ont été apportées en matière de gestion de la trésorerie pendant l'exercice biennal, notamment grâce à une révision des politiques relatives aux placements et à la gestion des liquidités.

Le PAM a collaboré avec d'autres organismes des Nations Unies dans des domaines comme l'application des Normes comptables internationales du secteur public, l'application des dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière, les mécanismes communs de financement et la mise en œuvre du programme "Unis dans l'action".

Traits saillants de l'administration financière

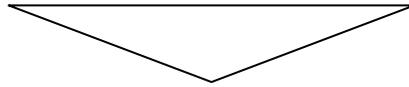
À la fin de l'exercice biennal, le PAM avait mobilisé au total pour 6 milliards de dollars É.-U. de recettes, soit 0,3 milliard de dollars (5,5 pour cent) de moins que pendant l'exercice biennal précédent. Cependant, si l'on fait abstraction des contributions aux opérations bilatérales et au fonds d'affectation spéciale, les contributions ordinaires destinées à des projets du PAM et les contributions aux comptes spéciaux ont progressé de 0,2 milliard de dollars (5,3 milliards de dollars de contributions pendant l'exercice biennal 2006–2007 contre 5,1 milliards de dollars pour l'exercice biennal 2004–2005).

Le chiffre susmentionné comprend environ 15 millions de dollars de contributions qui ont été reçues sous forme de services de personnel en attente et d'autres contributions en nature. En outre, le montant des recettes accessoires réalisées par le Programme pendant l'exercice biennal 2006–2007 a considérablement augmenté: elles ont atteint environ 190 millions de dollars, contre 95,5 millions de dollars pendant l'exercice biennal 2004–2005. L'augmentation des recettes accessoires a été imputable principalement aux activités relatives aux transports aériens et au Programme mondial de location de véhicules ainsi qu'à la mobilisation de fonds d'origine locale.

Les dépenses se sont montées au total à 5,8 milliards de dollars pendant l'exercice biennal, soit une diminution de 0,2 milliard de dollars (3,8 pour cent) par rapport à l'exercice biennal précédent.



PROJET DE DECISION*



Le Conseil:

- i) approuve les états financiers du PAM pour l'exercice biennal 2006–2007 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes, conformément à l'article XIV.6 b) du Statut;
- ii) approuve, conformément à l'article 10.6 du Règlement financier, la reconstitution de la Réserve opérationnelle par prélèvement sur le Fonds général d'un montant de 5,9 millions de dollars, en compensation d'une avance de la Réserve opérationnelle sur une prévision de contribution qui ne s'est pas matérialisée; et
- iii) prend note de la couverture au moyen du Fonds général, pendant l'exercice biennal, de 4,5 millions de dollars de pertes de numéraires, de dépenses non comptabilisées, de contributions à recevoir et de comptes débiteurs passés comme charges.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (document WFP/EB.A/2008/16) publié à la fin de la session du Conseil.



INTRODUCTION

1. Conformément à l'article XIV.6 b) du Statut, la Directrice exécutive a l'honneur de soumettre ci-après les états financiers du PAM pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007.
2. Les états financiers de 2006–2007 seront les derniers états biennaux préparés pour le PAM: à partir de l'exercice 2008, les états financiers seront établis annuellement.
3. L'introduction progressive d'améliorations dans l'administration financière et les procédures de reddition de comptes du PAM, qui avait commencé pendant l'exercice biennal 2002–2003, s'est poursuivie en 2006–2007. Grâce à ces améliorations, le PAM est désormais à même d'appliquer à partir de janvier 2008 les règles rigoureuses imposées par les Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS).
4. Pendant l'exercice biennal 2006–2007, l'administration financière du Programme a également été améliorée grâce aux efforts du Comité d'audit et aux avis donnés au Directeur exécutif et au Secrétariat au sujet des modifications qu'il était proposé d'apporter aux principes comptables, de l'examen des états financiers annuels et biennaux et des discussions menées à ce sujet avec les services de la vérification interne des comptes et le Commissaire aux comptes, ainsi qu'aux efforts menés conjointement avec le Directeur financier dans des domaines comme la gestion des risques financiers, la gestion financière et l'administration en général.
5. Les principaux éléments à signaler en ce qui concerne l'administration financière et les procédures de reddition de comptes du PAM pendant l'exercice biennal 2006–2007 sont les suivants:
 - i. renforcement des capacités et formation à la gestion financière des directeurs de pays et des fonctionnaires des finances;
 - ii. renforcement des mécanismes de supervision de la gestion afin de suivre de plus près les performances en matière d'administration financière des bureaux extérieurs et des services du Siège investis de responsabilités financières;
 - iii. modifications des principes comptables, du Statut, du Règlement général et du Règlement financier;
 - iv. rationalisation des mécanismes de financement interne et de la gestion des liquidités;
 - v. appui à la réforme du système des Nations Unies; et
 - vi. avancement de la transition vers l'application des normes IPSAS.
6. Les résultats financiers de l'exercice biennal 2006–2007 reflètent l'impact de la baisse des contributions et des hausses dans la plupart des catégories de coûts, en particulier des denrées, les coûts n'ayant cessé d'augmenter régulièrement pendant tout l'exercice biennal et surtout en 2007. Les dépenses d'administration et d'appui aux programmes (AAP) ont elles aussi beaucoup augmenté en 2006–2007 par suite de l'intégration au budget AAP d'activités précédemment financées au titre de fonds affectés aux programmes de renforcement des capacités, de l'augmentation des dépenses de personnel et de l'impact négatif des fluctuations des taux de change, en particulier de la baisse du dollar des États-Unis par rapport à un grand nombre de monnaies locales. L'impact de la baisse du dollar a été atténué en partie par les stratégies de couverture des risques de change introduites au début de 2006.



ADMINISTRATION FINANCIERE

Responsabilités financières des directeurs de programmes

7. Étant donné le caractère décentralisé des opérations du PAM, le Programme doit s'en remettre davantage aux gestionnaires sur le terrain pour garantir que les opérations financières sont comptabilisées de façon exacte et rapide et que les procédures applicables en matière de gestion financière et de reddition de comptes sont respectées.
8. En 2006, le Directeur financier a organisé des séminaires de formation à la gestion financière dans tous les bureaux régionaux et au Siège afin de renforcer les capacités en matière de gestion financière. L'introduction de principes comptables relatifs à la comptabilisation des dépenses, celles-ci devant être comptabilisées sur la base de la fourniture des biens et des services requis par le PAM plutôt que des commandes ou d'autres engagements, comme précédemment, a été une preuve du succès de ces ateliers et des mesures d'ordre plus général qui ont été adoptées pour faire mieux connaître les procédures de gestion financière. L'établissement par les gestionnaires d'attestations internes certifiant la complétude de la comptabilisation des opérations financières a permis d'obtenir de leur part des assurances plus solides que lors des exercices précédents.

Améliorations des mécanismes de supervision

9. Le système de rapports sur la clôture des comptes mensuels introduit en 2005 pour veiller à ce que les bureaux extérieurs comptabilisent, rapprochent et apurent en temps voulu les opérations financières a été amélioré en 2006–2007 et est désormais appliqué par tous les bureaux extérieurs du PAM. Les rapports sur la clôture des comptes mensuels sont certifiés par les directeurs de pays et examinés et suivis par les bureaux régionaux.
10. En 2007, le Directeur financier a introduit un mécanisme de suivi de la gestion appelé "Tableau de bord", qui donne un instantané mensuel des opérations financières en suspens comme commandes, opérations bancaires, opérations avec les fournisseurs et réception de biens. Ce Tableau de bord fait apparaître immédiatement les opérations en suspens et rend compte de toutes les opérations sur la base de l'ancienneté des comptes ou de la durée pendant laquelle les opérations en question ont été en suspens. La direction peut ainsi identifier les risques résultant des retards intervenus dans l'apurement des opérations et suivre l'évolution positive ou au contraire négative du nombre d'opérations en suspens. Depuis l'introduction du Tableau de bord, le nombre d'opérations en suspens dans des bureaux de pays a beaucoup diminué, et l'apurement de comptes en suspens depuis longtemps s'est beaucoup amélioré.

Modifications des principes comptables

11. En 2006–2007, le Secrétariat a, en prévision de l'application des normes IPSAS à partir de 2008, apporté deux modifications majeures aux principes comptables, ce qui a été fait sans attendre car elles ont de sérieuses incidences sur les rapports financiers et exigent une modification des procédures suivies au Siège et dans les bureaux extérieurs. Cette décision a été adoptée pour étaler dans le temps les répercussions des modifications à apporter aux méthodes et procédures existantes pour pouvoir appliquer les normes IPSAS et éviter que le PAM soit, en 2008, débordé par les changements apportés à la présentation des rapports financiers. Le Conseil a été informé des modifications qu'il était proposé d'apporter aux principes comptables, et ces modifications ont été appuyées par le Commissaire aux comptes et par le Comité d'audit.



12. La première modification a trait à la comptabilisation des dépenses afférentes aux biens et aux services fournis au PAM. Depuis 2006, les dépenses étaient comptabilisées lorsque les biens étaient reçus ou les services fournis plutôt que sur la base des engagements pour faire en sorte que les dépenses soient comptabilisées pendant l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Cette modification permettrait également de disposer à l'avenir d'informations financières reflétant plus fidèlement les résultats. L'introduction en 2008, conformément aux normes IPSAS, de nouvelles méthodes de comptabilisation des stocks de produits permettra également de mieux rapprocher les dépenses, d'une part, et les activités et les résultats opérationnels, de l'autre.
13. La deuxième modification concerne l'introduction des systèmes de comptabilisation intégrale des engagements correspondant aux prestations dues au personnel, y compris les prestations dues à la cessation de service ou au départ à la retraite des fonctionnaires du PAM. Ce changement a été décidé sur la base: i) des recommandations formulées par le Contrôleur de l'Organisation des Nations Unies à l'intention de tous les organismes du système pour qu'ils comptabilisent les engagements liés aux prestations dues au personnel; ii) des recommandations du Commissaire aux comptes; et iii) de la norme IPSAS qui exige que tous les engagements au titre des prestations dues au personnel soient comptabilisés. Comme indiqué dans "Opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers vérifiés pour 2006–2007, Section II" (WFP/EB.A/2008/6-A/1/2), la comptabilisation intégrale de ces engagements s'est traduite par un passif non capitalisé de 108,4 millions de dollars au titre d'une partie de ces engagements. L'importante question des options de financement des engagements au titre des prestations dues au personnel est examinée dans le document intitulé "Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008–2009" (WFP/EB.A/2008/6-C/1) qui doit être soumis au Conseil à sa session annuelle de 2008.
14. Les modifications ainsi apportées aux principes comptables ont beaucoup amélioré les normes applicables à l'établissement des rapports financiers du PAM.

Amendements au Statut, au Règlement général et au Règlement financier

15. Des amendements ont été apportés à certaines dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière en prévision de l'introduction des normes IPSAS et du passage d'un système de rapports financiers biennaux à des rapports annuels.
16. Les amendements au Statut approuvés par le Conseil d'administration dans sa décision 2006/EB.2/4, selon lesquels l'exercice du Programme n'est plus biennal mais désormais annuel, ont été approuvés par la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Assemblée générale en 2007.
17. Les amendements au Règlement général et au Règlement financier concernant la durée de l'exercice et les dispositions à modifier à la lumière des normes IPSAS ont été approuvés par le Conseil d'administration dans ses décisions 2006/EB.2/4 et 2007/EB.A/4.
18. Ces amendements sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Modalités de financement

19. Au début de 2007, le PAM a achevé son examen des procédures et mécanismes de préfinancement – Compte d'intervention immédiate (CII), Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs et prêts de préfinancement – visant à améliorer leur efficacité, à rationaliser les procédures à suivre lorsqu'un préfinancement est demandé et à réduire les délais de livraison des produits alimentaires aux bénéficiaires.



20. Cet examen a conduit à introduire: i) les procédures opératoires standard pour les mécanismes de financement; ii) un processus d'approbation à deux niveaux concernant la valeur des opérations et le degré de supervision connexe; et iii) un suivi centralisé des mécanismes de préfinancement afin de faciliter le contrôle, au niveau de l'ensemble de l'Organisation, des risques financiers auxquels est exposé le PAM.
21. Grâce à ces trois mécanismes de financement interne, le PAM s'est trouvé beaucoup mieux à même, au cours de l'exercice biennal 2006–2007, d'intervenir immédiatement en cas de crise et de combler les déficits de produits dans la filière. Le montant total des avances faites pour des projets au titre de ces trois mécanismes internes pendant l'exercice biennal 2006–2007 a atteint au total 517,2 millions de dollars.

⇒ *Compte d'intervention immédiate*

22. Le CII est alimenté par les contributions des donateurs et, avec l'agrément des donateurs intéressés, par les indemnités reçues des compagnies d'assurance à la suite de pertes de produits et par les intérêts produits sur les fonds bilatéraux dus aux donateurs. Pendant l'exercice biennal, il a été utilisé un montant total de 283,7 millions de dollars pour des opérations, et le montant porté au crédit du CII a été de 274,3 millions de dollars, sous forme de nouvelles contributions ou de montants recouverts sur les contributions de donateurs à des projets pour lesquels les ressources nécessaires avaient été prélevées sur le CII. En 2006, le Conseil a approuvé la reprogrammation au profit du CII de 20 millions de dollars provenant du Compte de péréquation AAP. À la clôture de l'exercice biennal 2006–2007, le solde du CII était de 41,5 millions de dollars, contre 30,8 millions de dollars à la clôture de l'exercice biennal 2004–2005. Le niveau annuel fixé comme objectif est de 70 millions de dollars, chiffre approuvé par le Conseil en octobre 2004.

⇒ *Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs*

23. Le Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs (CAD) sert à financer les dépenses d'appui et les autres coûts opérationnels directs afférents aux opérations en attendant la confirmation des contributions. Les avances faites pour l'exécution de projets pendant l'exercice biennal se sont montées à 111,7 millions de dollars et les montants recouverts à 101,2 millions de dollars. À la fin de 2007, le solde du Mécanisme d'avances au titre des CAD se chiffrait à 38,9 millions de dollars. Le niveau approuvé est de 60 millions de dollars.

⇒ *Mécanisme d'avance au titre des contributions annoncées*

24. En février 2004, le Conseil a approuvé l'utilisation de la Réserve opérationnelle pour préfinancer des projets sur la base de contributions prévues. En février 2005, il a approuvé un plafond de préfinancement de 180 millions de dollars afin de garantir la continuité du financement des projets en attendant la confirmation de contributions prévues.
25. Pendant l'exercice biennal 2006–2007, il a été avancé pour l'exécution de projets 122 millions de dollars, dont 98,3 millions de dollars ont été recouverts. Depuis l'institution du Mécanisme d'avance au titre des contributions annoncées, en 2004, il a été avancé 273 millions de dollars pour la réalisation de projets.

26. Une avance de 5,9 millions de dollars faite pour un projet pendant l'exercice biennal 2004–2005 n'a pas pu être recouvrée. Cette avance avait été accordée sur la base de prévisions de contributions qui ne se sont finalement pas matérialisées, et sa comptabilisation comme charge a été approuvée par le Directeur exécutif en 2006, comme prévu par l'article 12.4 du Règlement financier. La Directrice exécutive demande que ce montant soit remboursé par prélèvement sur le Fonds général, conformément à l'article 10.6 du Règlement financier.

Gestion de la Trésorerie

27. La gestion de la Trésorerie a été très améliorée pendant l'exercice biennal 2006–2007. Les principales politiques relatives à la gestion des liquidités ont été révisées pour les aligner sur les stratégies et les procédures opérationnelles du PAM et sur la conjoncture. Les politiques révisées sont notamment celles qui concernent les placements, la gestion des risques de change, le mandat et la composition du Comité des placements et les délégations de pouvoirs en matière de gestion des liquidités.
28. La mise en œuvre de la nouvelle politique applicable au portefeuille de placements à court terme a revêtu une importance particulière. Cette nouvelle politique vise:
- i. à renforcer la gestion des risques financiers grâce à l'établissement de niveaux de tolérance des risques et à l'utilisation par les gestionnaires des placements de budgets des risques;
 - ii. à améliorer le cadre d'examen périodique de l'allocation stratégique des avoirs, des taux de référence, de la structure par tranches du portefeuille et des niveaux de tolérance des risques; et
 - iii. à maximiser le rendement des placements à court terme.
29. La stratégie de couverture des dépenses de personnel encourues en euros mise en œuvre pendant l'exercice biennal a accru la certitude des dépenses de personnel imputées au budget AAP et a atténué l'impact des hausses des dépenses de personnel. En outre, de meilleures conditions ont été obtenues pour les conversions de devises, les taux d'intérêt sur les crédits et les services de garde. En outre, d'importantes améliorations ont été apportées aux processus de contrôle financier, au moyen d'un plus large recours à la saisie automatique et journalière des relevés bancaires, à l'établissement d'une nouvelle base de données pour tous les comptes bancaires et tous les signataires et à l'application de nouveaux mécanismes de contrôle des systèmes de paiement électronique.

Activités intéressant l'ensemble du système des Nations Unies

30. Pendant l'exercice biennal 2006–2007, le PAM a continué de collaborer avec les autres fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies aux activités et à la réforme du système. Comme indiqué dans le document intitulé "Sixième rapport intérimaire sur l'application des normes IPSAS" (WFP/EB.A/2008/6-F/1), le PAM participe activement à l'introduction des normes IPSAS au niveau du système des Nations Unies et est membre du Comité directeur et de l'Équipe spéciale sur les normes comptables qui travaillent sous les auspices du Réseau financier et budgétaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et du Comité de haut niveau sur la gestion.



31. En outre, le Directeur financier travaille avec les contrôleurs des institutions membres du Comité exécutif des Nations Unies à la révision des règlements financiers et des règles de gestion financière en vue d'harmoniser les dispositions appliquées par les organismes des Nations Unies qui travaillent ensemble au niveau des pays.
32. Le PAM a également pris part à d'autres activités du système des Nations Unies, et notamment à l'élaboration de mécanismes de responsabilisation en matière financière et d'audit dans le cadre des projets pilotes "Unis dans l'action", de même qu'aux mécanismes de financement commun comme le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF) et le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et autres efforts d'harmonisation dans le domaine financier entrepris sous l'égide du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD).

Adoption des Normes comptables internationales du secteur public

33. Comme suite à la recommandation formulée par le Commissaire aux comptes en 2005 et à l'approbation par le Comité de haut niveau sur la gestion concernant l'adoption des normes IPSAS par les organismes du système des Nations Unies d'ici à 2010, le Conseil a approuvé l'introduction de ces normes au PAM avec effet à compter du 1^{er} janvier 2008.
34. On trouvera des informations complètes concernant les progrès accomplis dans l'adoption des normes IPSAS dans le document intitulé "Sixième rapport intérimaire sur l'application des normes IPSAS" (WFP/EB.A/2008/6-F/1).

TRAITS SAILLANTS DE L'ADMINISTRATION FINANCIERE

Recettes, dépenses et soldes des fonds

⇒ *Résumé des recettes et des dépenses*

35. Pendant l'exercice biennal 2006–2007, le total des recettes obtenues par le PAM a atteint 6 milliards de dollars, soit une baisse de 0,3 milliard de dollars (5,5 pour cent) par rapport à l'exercice biennal précédent. Les dépenses, qui ont représenté au total 5,8 milliards de dollars pendant l'exercice biennal, ont accusé une baisse de 0,2 milliard de dollars (3,8 pour cent) par rapport à celles de l'exercice biennal précédent. En 2006–2007, les dépenses ont représenté 98 pour cent des recettes, soit le même pourcentage qu'en 2004-2005.
36. L'on trouvera au tableau 1 une récapitulation du total des recettes et des dépenses du Fonds du PAM.



**TABLEAU 1: RÉCAPITULATION DU TOTAL DES RECETTES
ET DES DÉPENSES DU FONDS DU PAM**

(en millions de dollars)

	2006–2007	2004–2005 (chiffres ajustés)	% d'augmentation (de diminution)
RECETTES			
Contributions en espèces	4 736,4	5 155,3	(8,1)
Contributions sous forme de produits et de services en nature	848,2	1 039,3	(18,4)
Recettes accessoires (intérêts, gains de change, etc.)	376,8	115,5	226,1
TOTAL DES RECETTES	5 961,4	6 310,1	(5,5)
DÉPENSES			
Produits achetés et en nature	2 240,6	2 764,2	(18,9)
Coûts opérationnels directs	2 360,1	2 262,4	4,3
Coûts d'appui directs	817,6	654,5	24,9
Coûts d'appui indirects	423,6	393,0	7,8
TOTAL DES DÉPENSES	5 841,9	6 074,1	(3,8)
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	119,5	236,0	(49,4)

⇒ *Dépenses par catégorie d'activités*

37. Le total de 5,9 milliards de dollars de dépenses, avant éliminations, imputables aux fonds concernant les différentes catégories d'activités et aux autres fonds est indiqué au tableau 2.

TABLEAU 2: TOTAL DES DÉPENSES

(en millions de dollars)

	2006–2007		2004–2005 (chiffres ajustés)	
	Montant	%	Montant	%
Fonds alloués aux différentes catégories d'activités				
Activités de développement	577,5	9,8	502,6	8,2
Opérations d'urgence	1 445,4	24,5	2 113,2	34,3
Interventions prolongées de secours et de redressement	2 522,5	42,7	1 789,3	29,1
Opérations spéciales	402,6	6,8	222,7	3,6
Total partiel	4 948,0	83,8	4 627,8	75,2
Autres fonds				
Fonds général et comptes spéciaux	709,5	12,0	586,2	9,5
Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	248,3	4,2	941,2	15,3
TOTAL*	5 905,8	100,0	6 155,2	100,0

* Avant éliminations de 63,9 millions de dollars en 2006–2007 et de 81,1 millions de dollars en 2004–2005 représentant le produit interne des comptes spéciaux et opérations spéciales.

38. On trouvera en annexe des informations plus détaillées au sujet des recettes et des dépenses par catégorie d'activités.



39. Les dépenses afférentes aux interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) ont fait apparaître en 2006–2007 une augmentation de 13,6 pour cent (733,2 millions de dollars) par rapport à 2004–2005, tandis que les dépenses liées aux opérations d'urgence ont baissé de 9,9 pour cent (667,8 millions de dollars), l'envergure de ces opérations s'étant réduite au profit de celles des interventions prolongées. Pendant l'exercice biennal 2006–2007, les dépenses consacrées à des activités de développement se sont accrues de 1,6 pour cent (74,9 millions de dollars) par rapport à 2004–2005.
40. Bien que les dépenses imputables aux opérations bilatérales et aux fonds d'affectation spéciale aient baissé en 2006–2007 par rapport à 2004–2005, il y a lieu de noter que les chiffres concernant ce dernier exercice contenaient un projet d'appui technique au système de distributions publiques en Iraq représentant 762 millions de dollars de dépenses.
41. Les augmentations de dépenses enregistrées en 2006–2007 au titre du Fonds général et des comptes spéciaux ont été imputables à différentes initiatives du PAM, à l'accroissement des activités relevant du compte spécial des transports aériens et d'autres comptes spéciaux et à la baisse de la valeur du dollar des États-Unis par rapport à nombre de monnaies locales.

⇒ *Coûts d'appui*

42. L'augmentation des dépenses encourues au titre des CAD a été due principalement: i) à l'accroissement des dépenses afférentes aux opérations spéciales, qui constituent pour la plupart des éléments des CAD; ii) à la contraction des opérations d'urgence au profit des IPSR, qui exigent plus de personnel; iii) aux investissements considérables qui ont été faits pour renforcer la sécurité dans des environnements opérationnels complexes, dangereux et coûteux et garantir le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle (normes MOSS); iv) au paiement d'indemnités de sujétion, de congés spéciaux, de primes de risque et d'indemnités de subsistance dans le cadre d'opérations spéciales versées au personnel en poste dans des lieux d'affectation difficiles; v) à la mise à niveau du Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS); vi) à l'augmentation d'activités financées au titre de comptes spéciaux comme le compte des transports aériens et le Programme mondial de location de véhicules; et vii) au fléchissement du dollar des États-Unis par rapport à nombre de monnaies locales, ce qui a affecté les dépenses de personnel et les autres coûts.
43. L'augmentation des dépenses AAP a résulté: i) de l'intégration au budget AAP d'activités qui étaient précédemment financées au moyen de fonds destinés aux programmes de renforcement des capacités; ii) de la hausse des traitements des agents des services généraux en poste au Siège; et iii) de la baisse du dollar des États-Unis par rapport à l'euro.
44. Pendant l'exercice biennal 2006–2007, les coûts d'appui ont représenté 21,3 pour cent des dépenses totales, soit 4 pour cent de plus que le chiffre de 17,3 pour cent enregistré pendant l'exercice biennal précédent.
45. Le tableau 3 montre les coûts d'appui en pourcentage des dépenses.

**TABLEAU 3: COÛTS D'APPUI EN POURCENTAGE
DES DÉPENSES**

(en millions de dollars)

	2006–2007		2004–2005 (chiffres ajustés)	
	Montant	%	Montant	%
Total des dépenses	5 841,9	100,0	6 074,1	100,0
Coûts d'appui:				
CAD	817,6	14,0	654,5	10,8
Dépenses AAP	423,6	7,3	393,0	6,5
Total des coûts d'appui	1 241,2	21,3	1 047,5	17,3

⇒ *Soldes des fonds*

46. On trouvera au tableau 4 ci-après une décomposition des soldes des fonds du PAM.

**TABLEAU 4: TOTAL DES SOLDES DES FONDS
PAR CATÉGORIE D'ACTIVITÉS**

(en millions de dollars)

	2006–2007		2004–2005 (chiffres ajustés)	
	Montant	%	Montant	%
Fonds alloués aux différentes catégories d'activités				
Développement	209,4	11,1	296,0	14,4
Opérations d'urgence	640,3	34,0	457,0	22,1
Interventions prolongées de secours et de redressement	548,1	29,1	744,2	36,1
Opérations spéciales	155,3	8,3	169,4	7,7
Total partiel	1 553,1	82,5	1 656,6	80,3
Fonds général et comptes spéciaux	115,6	6,2	182,9	8,9
Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	212,4	11,3	223,3	10,8
TOTAL	1 881,1	100,0	2 062,8	100,0

47. Au 31 décembre 2007, les soldes alloués aux différentes catégories d'activités représentaient au total 1 553,1 millions de dollars; des informations plus détaillées figurent en annexe. Sur ce chiffre, 641,5 millions de dollars sont détenus sous forme de liquidités et de placements à court terme, le reste, c'est-à-dire 911,7 millions de dollars, représentant 1 308,6 millions de dollars de contributions et autres sommes à recevoir, montant compensé en partie par un total d'engagements de 396,8 millions de dollars, comme indiqué dans l'État II des états financiers.

48. En 2006–2007, un montant de 4,5 millions de dollars a été prélevé sur le Fonds général pour couvrir la comptabilisation comme charge de pertes de numéraires, de dépenses non capitalisées, de contributions à recevoir et de comptes débiteurs, conformément à l'article 12.4 du Règlement financier. Sur la base d'une analyse de ces comptes et compte tenu du fait que les efforts déployés pour recouvrer les montants en question se sont avérés vains, il a été décidé qu'il serait futile de continuer à essayer de recouvrer ou d'apurer lesdits montants.
49. Le Fonds général a également été utilisé pour couvrir: i) la part revenant au PAM des dépenses de sécurité du Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies, soit 20,6 millions de dollars; ii) la mise en œuvre du projet WINGS II, à hauteur de 33,6 millions de dollars; iii) le financement de la Marche mondiale contre la faim de 2006, pour un montant de 2,6 millions de dollars; et iv) une variation négative de 37,7 millions de dollars des dépenses de personnel non financées au titre du budget AAP.

Avoirs, passifs et réserves

⇒ Liquidités et placements

50. Les liquidités détenues en banque et les placements à court terme représentaient 1,2 milliard de dollars au 31 décembre 2007.
51. La décomposition des liquidités et des placements à court terme est indiquée au tableau 5.

**TABLEAU 5: LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS
À COURT TERME**

(en millions de dollars)

	2007	2005
Comptes bancaires et liquidités:		
Siège	275,6	194,2
Bureaux de pays	52,3	40,9
Placements à court terme	893,3	895,1
TOTAL	1 221,2	1 130,2

52. L'intégralité des liquidités et des placements à court terme soit est affectée à des activités en cours, soit est conservée sous forme de réserve ou de soldes des fonds afin d'être utilisée pour le financement d'activités approuvées conformément aux politiques en vigueur ou entreprises conformément aux instructions du Conseil.
53. Sur le montant de 1,2 milliard de dollars que représentent les liquidités et les placements à court terme, 641 millions de dollars sont pleinement engagés au titre de différentes catégories d'activités, soit l'équivalent de 94 jours de dépenses en espèces, un niveau presque identique à celui de l'exercice biennal précédent. Par ailleurs, 229 millions de dollars sont détenus dans le cadre d'arrangements bilatéraux et de fonds d'affectation spéciale et 351 millions de dollars se rapportent au Fonds général et aux comptes spéciaux, y compris les réserves approuvées utilisées pour appuyer les opérations.



54. Les placements à long terme, dont le solde s'établissait à 53,6 millions de dollars au 31 décembre 2007 (56,8 millions de dollars au 31 décembre 2005), se composaient de *Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities* (STRIPS) du Trésor des États-Unis, montant suffisant pour rembourser le principal et payer les intérêts dus sur le prêt à long terme de 106 millions de dollars.
55. Les fonctionnaires du PAM répondant aux conditions requises peuvent prétendre à certaines prestations lors de leur cessation de service, et le PAM a mis de côté, pour couvrir ces engagements futurs, des ressources allouées aux Fonds pour les prestations dues au personnel.
56. Le tableau 6 illustre les placements à long terme détenus pour financer les engagements au titre du Fonds pour les prestations dues au personnel: Plan d'assurance-maladie après la cessation de service, Fonds de réserve du plan d'indemnisation et Régime des indemnités pour cessation de service.

**TABLEAU 6: PLACEMENTS À LONG TERME — FONDS
POUR LES INDEMNITÉS DUES AU PERSONNEL**

(en millions de dollars)

	2007	2005
Obligations	53,5	42,5
Actions	47,1	33,1
TOTAL	100,6	75,6

⇒ *Contributions à recevoir*

57. Au 31 décembre 2007, le solde des contributions à recevoir était de 1,33 milliard de dollars, dont 1,26 milliard de dollars de contributions courantes – annonces de contributions confirmées en 2006–2007 – et 69,2 millions de dollars de contributions dues depuis plus de deux ans.

TABLEAU 7: CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

(en millions de dollars)

Année de confirmation	2006–2007		2004–2005	
	Montant	%	Montant	%
2007	1 122,1	84,4		
2006	138,8	10,4		
2005	53,3	4,0	945,7	71,7
2004	2,8	0,2	142,4	10,8
2003 et années antérieures	13,1	1,0	230,7	17,5
TOTAL	1 330,1	100,0	1 318,8	100,0



58. La gestion des contributions à recevoir s'est beaucoup améliorée pendant l'exercice biennal 2006–2007. Des 1,33 milliard de dollars de contributions à recevoir, 94,8 pour cent étaient des contributions dues au titre de l'exercice biennal 2006–2007, alors que le chiffre correspondant était de 82,5 pour cent pour l'exercice 2004–2005. En 2006–2007, les contributions dues au titre d'exercices biennaux précédents n'ont représenté que 5,2 pour cent du total, contre 17,5 pour cent l'exercice précédent.

⇒ *Comptes débiteurs*

59. Les comptes débiteurs comprennent les dépenses payées par anticipation et les montants, autres que les contributions à recevoir, dus au PAM. Le total des comptes débiteurs au 31 décembre 2007 était de 213 millions de dollars, soit 2,8 pour cent de moins que le solde à la fin de 2005, baisse due principalement à la réduction des avances consenties aux fournisseurs et des indemnités à recevoir des compagnies d'assurance.

⇒ *Engagements courants et engagements cumulés*

60. Depuis que, par suite de la modification des principes comptables, les dépenses sont comptabilisées sur la base de la fourniture des biens ou services correspondants, le montant total des engagements à la fin de 2005 a été ajusté à la baisse et réduit de 588,1 millions de dollars pour refléter les engagements non réglés. Le montant total des engagements courants à la fin de 2007 était de 540,2 millions de dollars, soit 222,6 millions de dollars de dépenses cumulées et 317,6 millions de dollars de comptes créditeurs, y compris des engagements non capitalisés correspondant aux prestations dues au personnel.

61. Sur le total des engagements non comptabilisés correspondant aux prestations dues au personnel, soit 108,4 millions de dollars, 82,7 millions de dollars étaient comptabilisés comme engagements courants et 25,7 millions de dollars comme dépenses cumulées.

⇒ *Contributions reportées*

62. Pendant l'exercice biennal 2006–2007, le PAM a reçu pour 150,6 millions de dollars de contributions pluriannuelles de certains donateurs qui ont stipulé que leurs contributions devraient être utilisées lors d'exercices à venir.

⇒ *Engagements correspondant aux prestations dues au personnel*

63. Les engagements du PAM correspondant aux prestations dues au personnel après la cessation de service sont déterminés par des actuaires sur la base d'hypothèses économiques et démographiques propres au Programme. La dernière évaluation actuarielle de ces engagements date de décembre 2007.

64. Au 31 décembre 2007, les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ont été calculés comme étant de 173,2 millions de dollars, soit 62 millions de dollars de plus que le chiffre de 2004–2005, augmentation imputable à: i) l'augmentation du nombre d'années de services des fonctionnaires en service actif, ce qui se traduit par une augmentation des prestations dues à la cessation de service; ii) l'accroissement dû à l'âge des demandes de remboursement de frais médicaux; iii) une augmentation plus forte que prévue des demandes de remboursement des frais médicaux; iv) un changement des hypothèses concernant la mortalité; v) la diminution des périodes d'attribution; et vi) la modification des méthodes de calcul des coûts donnant droit à remboursement. Cette augmentation a été compensée en partie par une hausse du taux d'actualisation.



65. Indépendamment des engagements correspondant aux prestations dues au personnel calculés par les actuaires, le PAM a également calculé d'autres engagements semblables sur la base des données concernant le personnel et des versements passés. Ces autres prestations sont les indemnités dues à la cessation de service et les autres indemnités auxquelles peuvent prétendre les fonctionnaires en service actif. Le montant total des engagements correspondant aux prestations dues au personnel au 31 décembre 2007, telles que calculés par les actuaires et par le PAM, représentait 219,2 millions de dollars.

⇒ *Réserves*

66. Le tableau 8 illustre les soldes des réserves au 31 décembre 2007.

TABLEAU 8: RÉSERVES		
<i>(en millions de dollars)</i>		
	2007	2005
Réserve opérationnelle	51,1	57,0
Compte d'intervention immédiate	41,4	30,8
Mécanisme d'avances au titre des CAD	39,0	49,5
Compte de péréquation AAP	8,6	122,1
TOTAL	140,1	259,4

67. L'utilisation qui a été faite de la Réserve opérationnelle, du CII et du Mécanisme d'avances au titre des CAD a été rapportée dans la section concernant les modalités de financement. Comme approuvé par le Conseil, un montant total de 113,5 millions de dollars prélevé sur le Compte de péréquation AAP a été utilisé comme suit:

- i. 44,3 millions de dollars pour le projet WINGS II (15 millions de dollars), l'autre Fonds d'équipement (4 millions de dollars), la gestion axée sur les résultats (3,5 millions de dollars), le renforcement de la gestion financière (2 millions de dollars) et le virement du solde négatif du budget AAP (19,8 millions de dollars);
- ii. 23,7 millions de dollars pour l'application des normes IPSAS (3,7 millions de dollars) et d'un virement au CII (20 millions de dollars); et
- iii. 45,5 millions de dollars pour couvrir la variation négative des dépenses de personnel financées au titre du budget AAP.

68. Le solde du Compte de péréquation AAP s'établissait à 8,6 millions de dollars à la fin de 2007.

⇒ *Compte d'auto-assurance*

69. Le Compte d'auto-assurance est un compte spécial utilisé pour comptabiliser les opérations imputées au système d'auto-assurance du PAM, qui couvre les pertes de produits faisant l'objet d'un transport international après livraison ou en transit. En 2007, le Conseil a autorisé le PAM à utiliser un montant maximum de 15 millions de dollars prélevé sur le solde du Compte d'auto-assurance pour couvrir les indemnités de licenciement prévues par les dispositions du Statut du personnel et par les règles promulguées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Au 31 décembre 2007, le Compte d'auto-assurance se soldait par un excédent de 20,2 millions de dollars grâce à un faible taux de sinistres et à un recouvrement adéquat des pertes des transporteurs.



⇒ *Audit externe*

70. Après avoir vérifié les comptes de l'exercice biennal 2006–2007, le Commissaire aux comptes a, sans formuler de réserves, émis l'opinion que les états financiers reflètent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du PAM et les résultats de ses opérations au 31 décembre 2007. Le Commissaire aux comptes a également présenté un rapport détaillé qui expose les principales constatations retirées de l'audit et ses recommandations.
71. Une réponse du Secrétariat au rapport et aux recommandations du Commissaire aux comptes est présentée au Conseil à sa session en cours dans un document distinct.

RECOMMANDATIONS

72. La Directrice exécutive recommande au Conseil:
- i. d'approuver les états financiers du PAM pour l'exercice biennal 2006–2007 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes, conformément à l'article XIV.6 b) du Statut;
 - ii. d'approuver, conformément à l'article 10.6 du Règlement financier, la reconstitution de la Réserve opérationnelle par prélèvement sur le Fonds général d'un montant de 5,9 millions de dollars, en compensation d'une avance de la Réserve opérationnelle sur une prévision de contribution qui ne s'est pas matérialisée; et
 - iii. de prendre note de la couverture au moyen du Fonds général, pendant l'exercice biennal, de 4,5 millions de dollars de pertes de numéraires, de dépenses non comptabilisées, de contributions à recevoir et de comptes débiteurs passés comme charges.

**FONDS ALLOUÉS AUX DIVERSES CATÉGORIES D'ACTIVITÉS:
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET DES SOLDES DES FONDS POUR
L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007 (en milliers de dollars)**

	Activités de développement	Opérations d'urgence	Interventions prolongées de secours et de redressement	Opérations spéciales	Total 2006-2007	Chiffres ajustés de l'exercice précédent (2004-2005)
RECETTES						
Contributions en espèces et autres contributions	436 043	1 559 611	2 040 144	372 456	4 408 254	4 016 283
Contributions en nature sous forme de produits	86 995	308 325	430 862	-	826 182	955 605
Contributions en nature sous forme de services	3 716	4 124	4 125	9 065	21 030	35 421
Ajustements de change	11 397	20 716	29 558	2 131	63 802	(29 890)
Recettes accessoires	904	15 087	7 194	50 600	73 785	8 387
Virement au Fonds général des contributions au titre des coûts d'appui indirects	(32 968)	(113 054)	(150 222)	(22 795)	(319 039)	(321 081)
TOTAL DES RECETTES, Y COMPRIS VIREMENT	506 087	1 794 809	2 361 661	411 457	5 074 014	4 664 725
DÉPENSES						
Produits achetés	238 810	213 016	802 872	-	1 254 698	1 150 142
Produits en nature	127 145	248 360	486 332	-	861 837	976 817
Transport maritime et dépenses connexes	52 569	117 104	290 217	(14)	459 876	528 713
Transport terrestre, entreposage et manutention	78 826	639 947	601 728	-	1 320 501	1 195 278
Autres coûts opérationnels directs	23 007	16 873	71 620	353 576	465 076	313 430
Coûts d'appui directs	57 171	210 137	269 758	49 018	586 084	463 397
TOTAL DES DÉPENSES	577 528	1 445 437	2 522 527	402 580	4 948 072	4 627 776
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(71 441)	349 372	(160 866)	8 877	125 942	36 949
Soldes des fonds en début d'exercice	296 042	457 552	743 627	159 370	1 656 591	2 099 228
Ajustements des contributions	(12 889)	(130 875)	(84 132)	(14 351)	(242 247)	(402 738)
Ajustements d'opérations de l'exercice précédent	(2 001)	3 219	3 296	722	5 236	(79 428)
Virements entre fonds et comptes	52	(37 318)	40 485	175	3 394	(7 941)
Virements aux réserves	(314)	(1 634)	5 698	500	4 250	10 521
SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	209 449	640 316	548 108	155 293	1 553 166	1 656 591



LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

AAP	dépenses d'administration et d'appui aux programmes
CAD	coûts d'appui directs
CERF	Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CII	Compte d'intervention immédiate
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement
normes IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
Normes MOSS	Normes minimales de sécurité opérationnelle
STRIPS	<i>Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities</i>
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM